

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 Mars 2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	7	10

Vote
A l'unanimité
Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2024, le 22 Mars à 18:30, le Conseil Municipal de la Commune d'ARGENVIERES s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame MENARD Francine, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 08/03/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 08/03/2024.

**Présents :** Mme MENARD Francine, Maire, Mme TRINQUET Simone, M. MOULINNEUF Michel, M. BREDART Jean-Luc, M. COGNOT Gérard, M. DE SEGUINS-PAZZIS Nicolas, Mme VANDENBUSSCHE Julie

**Excusé(s) séance :** Excusé(s) ayant donné procuration : M. CHANDAT David à Mme VANDENBUSSCHE Julie, Mme BROC Caroline à M. MOULINNEUF Michel, M. FOURMENTRAUX Yves à Mme TRINQUET Simone

**Absent(s) :** M. CHAMPROUX Martial

**A été nommé(e) secrétaire :** Mme TRINQUET Simone

### 2024\_22 – Délibération portant APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2024 arrêté lors de la réunion de la commission des finances du 20 février 2024, en présence du Conseiller aux Décideurs Locaux, comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 418 915.46 €

Dépenses et recettes d'investissement : 680 236.76 €

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

Vu l'avis de la commission des finances du 20 février 2024,

Vu le projet de budget primitif 2024,

#### **Après en avoir délibéré,**

APPROUVE le budget primitif 2024 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement ;

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>Section de fonctionnement</b>	418 915.46 €	418 915.46 €
<b>Section d'investissement</b>	680 236.76 €	680 236.76 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 099 152.22 €</b>	<b>1 099 152.22 €</b>

Délibération exécutoire conformément à la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :  
En mairie, le 29 Mars 2024  
La Maire  
Francine MENARD



Le/La Secrétaire de séance  
Mme TRINQUET Simone



Publicité des actes de la commune par publication papier le : 26/03/2024

Transmis au contrôle de légalité le : 26/03/2024